

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **10 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Pierre SOULAS, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Fredy NORMAND, Mme Katia GILET, M. Romain CHARIER, M. Bruno MILCENT, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne ROUSSELEAU, Mme Patricia GUICHARD, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sandrine JOUBERT, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Joëlle THABARD, M. Richard LAIDIN, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Françoise BRISSON (pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à M. Yves BATARD), Mme Marie-Noëlle PEYREGA (pouvoir à M. Jean BARREAU), M. Bruno EZEQUEL (pouvoir à Mme Sandrine JOUBERT).

Monsieur Romain CHARIER a été élu secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 32

OBJET : Projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu

La Région des Pays de la Loire a engagé depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un Parc Naturel Régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc.). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente, de par sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisés ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée.

Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les Communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover,

accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

En 2017, Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La Cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud Estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz, est intervenue auprès des Communes et Intercommunalités concernées, pour leur donner les tenants et aboutissants d'un tel projet. Cette mission a bénéficié d'un financement de la région.

Depuis, un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaitent poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toute la mesure de la démarche.

Les Communes sont invitées à fait connaître leur volonté ou non de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil Municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion. La Région, qui reste à l'initiative de la création des Parcs, est en attente de connaître la position des Communes sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants (*deux abstentions : Sandrine JOUBERT et Bruno EZEQUEL*) :

- ◆ SE PRONONCE sur la poursuite de la réflexion collective sur le projet de Parc Naturel Régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu, notamment sur la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.
- ◆ AUTORISE M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Laurent ROBIN

Le Maire,



Laurent ROBIN